


- LEGENDE :**
- U ZONES URBAINES**
- UA : Zone urbaine de centre-village
 - UAp : Zone du Prieuré
 - UB : Zone urbaine pavillonnaire
 - UBh et UBc : Zone urbaine à vocation hôtelière, et zone à vocation de logements sociaux
 - Uh : Zone urbaine où les constructions sont possibles dans les dents creues
 - Uhc : Zone urbaine de valorisation du château
 - UE : Zone urbaine pour les équipements publics
 - UEgvc : Zone urbaine pour les gens du voyage
 - UEgv : Zone urbaine pour les gens du voyage sédentarisés
 - UEgvs : Zone urbaine destinée uniquement à l'accueil d'installations liées au cirque pendant les périodes de repos
 - UX : Zone urbaine d'activités industrielles
 - UXc : Zone urbaine commerciale
 - UXd : Zone urbaine d'activités de la déchetterie
 - UXe : Zone urbaine d'activités industrielles de RTE

- AU ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- 1AU, 1AUa, 1AUb : Zone à urbaniser (court et moyen terme)
 - 2AU : Zone à urbaniser (long terme)
 - 1AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle, artisanale de service et commerciale
 - 2AUX : Zone à urbaniser réservée à de l'activité industrielle (long terme)

- A ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - trame dédiée à la carrière
 - Ap : Zone agricole pour le Pony Club

- N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle
 - Nj : Zone naturelle de jardins familiaux
 - Nci : Zone naturelle dédiée au cimetière israélite
 - Nh et Nha : Zone naturelle de hameaux, hameaux, lieux-dits, constructions et constructions groupées en limite de construction ou sans axe routier
 - Np : Zone naturelle protégée pour les corridors

- TRAMES SPECIFIQUES :**
- Emplacements réservés (L.123-1-5-6° du Code de l'Urbanisme)
 - Espaces Boisés Classés (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacements réservés pour le CFAL
 - Périmètre immédiat des puits de captage
 - Périmètre rapproché des puits de captage
 - Périmètre de L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
 - Servitude de mitoyenneté sociale au titre de l'article L.123-1-5-16° du Code de l'Urbanisme (DPM, PLS, PLS, PLS)
 - Zone rouge non constructible
 - Zone bleue constructible avec prescriptions
 - Zone verte dite de vigilance avec recommandations
- ELEMENTS D'INFORMATION DIVERS**
- Linéaire commercial
 - Élément réglementé au titre de L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment repeint au titre de L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - 1 | Etiquette des bâtiments repeints au titre de L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - ← Plans d'alignement (voir plans du dossier de PLU)
 - Bâtiment non cadastré positionné à titre indicatif
- Fond cadastral : Plan Cadastral Informatif (DCIP - 16/2019)



N°	Destination	superficie approchée (en m²)	bénéficiaire
1	Extension cimetière	3925 m²	Commune
2	Extension parking cimetière	1364 m²	Commune
3	Contrôle des crues, bassin de déviation	10 167 m²	Commune
4	Aménagement voirie Impasse de Pré Mayeux	1 239 m²	Commune
5	Création de jardins familiaux	22 314 m²	Commune
6	Aménagement de la voirie	1 325 m²	Commune
7	Aménagement de la voirie d'accès à la salle polyvalente	779 m²	Commune
8	Aménagement piétonnier	4 651 m²	Commune
9	Création de voirie et cheminements piétons	169 m²	Commune
10	Création de la voirie piétonne	621 m²	Commune
11	Équipements sportifs et de loisirs	23 116 m²	Commune
12	Stationnement et voirie (près de Carier)	5 668 m²	Communauté de communes
13	Aménagement voirie et chemin piéton	1 467 m²	Commune
14	Chemin d'accès à la Serenne (Sarratières)	506 m²	Commune
15	Chemin piéton Rue Guinet	600 m²	Commune
16	Stationnement Rue Guinet	670 m²	Commune
17	Chemin piéton (entre les deux parcelles)	152 m²	Commune
18	déversoir Serenne (Prieuré)	126 m²	Commune
19	Aménagement voirie (rue des écoles)	527 m²	Commune
20	Stationnement (croisement rue des marais et rue centrale)	540 m²	Commune
21	Evacuation des eaux torrentielles	1 100 m²	Commune
22	Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise partie Nord : raccordement à la ligne actuelle avec fonctionnalité voyageurs	182 811 m²	RF
23	Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise Nord : fonctionnalité mixte	451 540 m²	RF

La Boisse

Plan Local d'Urbanisme

7C Plan de zonage zoom n°2 au 1/2000ème

Modification n°3
FÉVRIER 2020

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2020

Agence ZEP (architectes, urbanistes, paysagistes) - 882 allée de St-Étienne - 69009 LYON
Tel : 04 78 63 61 67 - Fax : 04 78 63 64 02 - Email : agence.zep@orange.fr
www.agence-zep.fr